



## Challenge du Vignoble 2018

Vallier / Saint-Crespin-sur-Moine / Vallier

Le CHALLENGE DU VIGNOBLE est une épreuve organisée par le Vélo Sport Valletais avec le soutien de Jaunault Bâtiment et des vigneron valletais. Ouvert uniquement aux coureurs détenteurs d'une licence FFC/Pass cyclisme (D1-D2 et D3-D4, Pass'Open), ce challenge se déroule sur les trois épreuves suivantes :

- Vallier « Prix Anthony Lefebvre » : 1er avril 2018
- Saint-Crespin-sur-Moine « Prix du muguet » : 1er mai 2018
- Vallier « Bonne Fontaine » : 22 juillet 2018

### Règlement du Challenge :

Un classement par points sera réalisé à l'arrivée de chacune des trois épreuves du CHALLENGE DU VIGNOBLE. Les 10 premiers coureurs de la course marqueront des points :

- Vainqueur de la course : 20 points
- 2ème : 16 points
- 3ème : 14 points
- 4ème : 12 points
- 5ème : 10 points
- 6ème : 8 points
- 7ème : 6 points
- 8ème : 4 points
- 9ème : 2 points
- 10ème : 1 point

A la fin de la troisième épreuve (Vallier « Bonne Fontaine »), le coureur ayant cumulé le plus de points sera déclaré vainqueur du challenge. En cas d'égalité, le classement sur la dernière course du challenge départagera les coureurs : celui ayant obtenu le meilleur classement à cette épreuve sera placé devant au challenge. Au terme de la dernière épreuve, les 5 premiers coureurs du challenge se verront remettre une récompense.

Si un des coureurs présents dans le classement général passe de la catégorie D3-D4 à la catégorie D1-D2 avant la fin du challenge, les points qu'il aura précédemment obtenus seront sans valeur dans sa nouvelle catégorie. S'il s'agit du leader du challenge, il ne devra pas porter le maillot distinctif de son ancienne catégorie lors de la manche du challenge suivante. Des trophées ou des gerbes de fleurs seront remis aux trois premiers coureurs de chaque épreuve. Les épreuves D1-D2 et D3-D4 feront l'objet d'un classement distinctif. Il y aura donc six coureurs de récompensés à la fin de chaque épreuve.

En complément de ces récompenses, un maillot distinctif sera remis au leader du challenge. Là encore, deux classements distinctifs seront établis : un pour les coureurs D1-D2 et un autre pour les coureurs D3-D4. Le premier maillot sera logiquement remis à la fin de la première épreuve. Il devra obligatoirement être porté par les deux coureurs en tête du challenge lors de l'épreuve suivante. S'il est constaté que le coureur en tête du challenge ne porte pas le maillot distinctif, il sera immédiatement exclu du classement du challenge (mais cela n'aura aucune conséquence sur son classement FFC des épreuves).

Quel que soit le résultat de la course suivante au challenge, le coureur détenteur du maillot en restera propriétaire. Un nouveau maillot sera remis au nouveau leader du challenge. De même, si le coureur en tête du challenge ayant l'épreuve le reste après la course, un nouveau maillot lui sera remis lors de la cérémonie protocolaire.

Les engagements à chacune des épreuves du challenge se feront par la procédure habituelle, sur internet. Les règles habituellement mises en pratique sur ces courses, en cas de crevaison, de chute, de bris de matériel, seront appliquées. L'arbitre de la FFC présent sur place aura autorité en cas de problème, ou le club organisateur en cas d'absence de celui-ci. En revanche, le classement et l'organisation du CHALLENGE DU VIGNOBLE sont gérés par les représentants du Vélo Sport Valletais présents sur chacune des trois courses.

Pour finir, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le cycliste est un sport non polluant. Nous comptons donc sur votre vigilance et votre respect pour ne pas jeter vos emballages de gels, barres, ou tout autre déchet, sur les routes que vous emprunterez. Le Vélo Sport Valletais vous remercie pour votre participation et vous souhaite une bonne course.